



Les Midis du Consommateur européen



Litiges de consommation  
**L'Union européenne favorise  
le règlement extrajudiciaire des litiges**

Vous avez un problème que vous n'arrivez pas à régler avec un professionnel mais pour lequel vous ne voulez pas aller devant un tribunal parce que le montant est relativement bas? Vous ne savez pas à qui vous adresser?

Vos droits de trouver une solution à ce conflit sans devoir saisir un tribunal sont désormais garantis. Les consommateurs de l'Union européenne ont droit à l'égalité d'accès aux voies de recours en cas de litige. Généralement peu coûteuses, simples et rapides, ces procédures extrajudiciaires sont bénéfiques tant pour le consommateur que pour le professionnel, car elles permettent d'éviter des procédures en justice et les coûts y afférents.

Si vous êtes intéressés à savoir comment cette possibilité fonctionne concrètement, le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et à poser vos questions à Mme Marie-Josée Ries, conseillère, Ministère de l'Economie, Direction du marché intérieur et de la consommation, le

**mercredi 4 mai 2016 de 12h30 à 13h30**

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne  
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Boissons et sandwich vous seront offerts

Christoph Schröder  
Chef du bureau d'information du  
Parlement européen au Luxembourg

Karin Basenach  
Directrice du Centre Européen  
des Consommateurs -  
Luxembourg

Guy Berg  
Chef f.f. de la Représentation de la  
Commission européenne au Luxembourg